

## FICHE MÉMO N°4

# LA NATURALISATION

### QU'EST CE QUE LA NATURALISATION ?

La naturalisation, c'est le fait de **devenir français**



#### AVOIR LA NATIONALITÉ FRANÇAISE, POUR QUOI FAIRE ?

▶ Avoir le droit de vote



▶ Être éligible (pouvoir se présenter et être élu aux élections)



▶ Travailler dans la fonction publique en tant que titulaire ou avoir un emploi soumis à condition de nationalité



### LES CONDITIONS POUR DEVENIR FRANÇAIS PAR NATURALISATION



▶ Avoir plus de 18 ans



▶ Avoir un titre de séjour valide au moment de la demande



▶ Résider en France en situation régulière depuis 5 ans

**Attention !** Je suis RÉFUGIÉ : je n'ai pas besoin d'avoir résidé 5 ans en France pour demander la naturalisation.



▶ Avoir sa famille proche en France (son conjoint et ses enfants)

**Attention !** Ma procédure de réunification familiale est encore en cours au moment de ma demande : ma demande de naturalisation sera sans doute rejetée.



▶ Être **assimilé** à la société française :

- Maîtriser le français : compréhension suffisante à la gestion de la vie quotidienne et capacité à émettre un discours simple et cohérent sur des sujets familiaux
- Connaître l'histoire et la culture de la société française
- Adhérer aux valeurs de la République française



▶ Être inséré professionnellement :

- Avoir un emploi stable
- Avoir des ressources suffisantes pour subvenir aux besoins de votre foyer



▶ Être « de bonne vie et mœurs »

- Paiement des impôts, condamnations pénales prononcées en France ou à l'étranger...



CE MÉMO DU KIT D'ACCÈS AUX DROITS A ÉTÉ ÉLABORÉ DANS LE CADRE DU PROJET NATIONAL RELOREF QUI BÉNÉFICIE DU SOUTIEN DE :



# LES DÉMARCHES À SUIVRE

